

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°17/2025

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
PARCOURS BIOLOGIE DU CURSUS MEDECINE-SCIENCES  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Membres en exercice          | 40 |
| Membres présents             | 13 |
| Membres représentés          | 17 |
| Ne prend pas part au vote    | 0  |
| Abstentions                  | 3  |
| CONTRE                       | 0  |
| POUR                         | 27 |
| Nombre de suffrages exprimés | 27 |

Vu l'avis du conseil de la Faculté de Santé en date du 17 septembre 2025 ;

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL  
ACADÉMIQUE ADOPTENT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
DU PARCOURS BIOLOGIE DU CURSUS MEDECINE-SCIENCES  
TELLES QU'ANNEXÉES ;**

Pour la présidente de Sorbonne Université et par délégation



Stéphanie BONNEAU  
Vice-présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie universitaire

## Modalités de Contrôle des Connaissances

### PARCOURS BIOLOGIE DU CURSUS MEDECINE-SCIENCES

#### ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

La Faculté de Santé Sorbonne Université a soumis au conseil de faculté du 17 septembre 2025 pour approbation, les modalités de contrôle des connaissances relatives au parcours Biologie du Cours Médecine Sciences pour l'année universitaire 2025-2026

#### I- ORGANISATION DU PARCOURS :

Le Cours Médecine-Sciences (CMS) a pour but de proposer aux étudiantes et aux étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année du cursus de médecine (DFGSM2) une formation scientifique précoce leur permettant, s'ils le souhaitent, de réaliser un M2 en année de césure entre la 3<sup>ème</sup> année des études de médecine (DFGSM3) et la 4<sup>ème</sup> année (DFASM1).

Le CMS est structuré en 4 semestres organisés en parallèle des 4 semestres du cursus de médecine classique de DFGSM2 et DFGSM3 et est constitué de 8 Unités d'Enseignement.

|                          | DFGSM2               |                                |                                          |                        |
|--------------------------|----------------------|--------------------------------|------------------------------------------|------------------------|
|                          | UE1                  | UE2                            | UE3                                      | UE4                    |
|                          | Méthodes en imagerie | Stages labos                   | Biologie du développement                | Génétique et génomique |
| Durée d'enseignement     | 1 semaine            | 1 semaine                      | 2 semaines                               | 20h                    |
| Semestre                 | S1                   | S1                             | S2                                       | S2                     |
| Modalités d'enseignement | Cours/exposés        | Labo recherche                 | Cours/exposés                            | Cours/exposés          |
| Modalités d'évaluation   | Examen écrit         | Présentation orale (diaporama) | Analyse d'article (oral)<br>Examen écrit | Examen écrit           |
| Durée                    | 2 heures             | 20 min + 10 min discussion     | 2 heures                                 | 2 heures               |
| ECTS validés             | 4                    | 4                              | 7                                        | 5                      |

|                          | DFGSM3          |                                          |                                                           |                             |
|--------------------------|-----------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------|
|                          | UE5             | UE6                                      | UE7                                                       | UE8                         |
|                          | Biostatistiques | Modèles animaux                          | Démarche expérimentale en biologie                        | Stage M1                    |
| Durée d'enseignement     | 24h             | 30h                                      | Tutorats + 2 semaines TP                                  | 2 mois et demi              |
| Semestre                 | S3              | S3                                       | S4                                                        | S4                          |
| Modalités d'enseignement | Cours/TP        | Cours/exposés                            | Tutorat + TP                                              | Labo recherche              |
| Modalités d'évaluation   | Examen écrit    | Analyse d'article (oral)<br>Examen écrit | Projet écrit et présentation orale des résultats (poster) | Présentation orale (poster) |
| Durée                    | 3 heures        | 1 heure 30                               | 10 min + 20 min discussion                                | 5 min + 5 min discussion    |
| ECTS validés             | 4               | 5                                        | 13                                                        | 18                          |

Le bon déroulement des enseignements est sous la responsabilité du comité pédagogique du CMS, composé de l'ensemble des responsables des unités d'enseignement.

## II- ORGANISATION DES EXAMENS

La présence aux cours est la règle.

La présence aux stages et aux travaux pratiques est un pré-requis obligatoire. En cas d'absence :

- Au stage de l'UE2 : En cas d'absence dûment justifiée à plus de 25% du temps prévu, un autre stage sera proposé à l'étudiant par le responsable de l'UE. Dans le cas contraire l'étudiant ne pourra pas valider l'UE et sera exclu du CMS
- Aux séances de TP de l'UE7 : En cas d'absence non justifiée à plus de 25%, l'étudiant ne pourra pas valider l'UE et sera exclu du CMS. En cas d'absence justifiée, le comité pédagogique du CMS statuera sur le cas de l'étudiant.
- Au stage de l'UE8 : En cas d'absence justifiée ou non justifiée à plus de 25% du temps prévu, l'étudiant ne pourra pas valider l'UE et sera exclu du CMS

### 1- Validation et compensation :

Chaque UE du parcours Biologie du CMS doit être validée par l'obtention d'une note finale  $\geq 10/20$  à l'exception de l'UE7 qui peut être compensée par l'UE8.

Pour les UE3 et 6, l'analyse d'article présentée à l'oral compte pour 20% de la note finale.  
Pour l'UE7, l'évaluation porte sur l'implication de l'étudiant dans la phase de conception et dans la phase de réalisation du projet (20% de la note finale), sur la réalisation d'un poster présentant les résultats obtenus à l'issue des 2 semaines de TP (travail en binôme, 30% de la note finale) et de sa présentation (présentation individuelle, 50% de la note finale).

En l'absence de validation d'une UE lors de la première session, une session de rattrapage est organisée sous un format décidé par le responsable de l'UE. Dans la mesure du possible, cette session de rattrapage est organisée environ un mois après l'examen final de la première session.

Dans le cas de l'UE7 et compte-tenu de sa nature, une session de rattrapage ne peut pas toujours être organisée.

#### 2- Passage en 2<sup>ème</sup> année :

Le passage en 2<sup>ème</sup> année nécessite la validation de toutes les UE sans possibilité de compensation entre elles.

Afin de ne pas risquer de mettre l'étudiant en situation d'échec dans son cursus principal, et compte-tenu du fait que le planning des cours de première année du CMS est adapté à celui de DFGSM2, le redoublement n'est pas possible.

#### 3- Jury :

Le jury est composé des responsables des UEs du parcours Biologie du CMS et du coordinateur de celui-ci.

Le jury délibère souverainement. Après délibération, le jury dresse le procès-verbal et proclame les résultats. Aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.

#### 4- Fraude et Plagiat

##### Article 12-1 Fraude ou tentative de fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant de vérifier ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné le cas échéant par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal (décret du 13 juillet 1992). Ce n'est seulement qu'en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, que les autorités compétentes peuvent prononcer l'expulsion de la salle d'examen.

Les auteurs de fraude ou de tentatives verront engagée à leur encontre une procédure disciplinaire exercée par la section disciplinaire dépendant du Conseil d'administration de l'Université. La section disciplinaire saisie par le Président de l'Université examine, juge et le cas échéant sanctionne les étudiants fautifs.

##### Article 12-2 Plagiat

Le fait de recopier une source quelconque (y compris des sites internet) sans la citer expressément, constitue un acte de plagiat. Le plagiat est une forme de fraude. La fraude est alors portée à la connaissance du Président de Jury et, le cas échéant, la section disciplinaire est saisie.

#### 5- Adaptation du parcours :

Dans le cas où un étudiant souhaite intégrer un M2 dont le responsable demande des pré-requis ne correspondant pas aux enseignements du parcours Biologie, une adaptation du parcours peut être envisagée.

Au cas par cas, si les pré-requis supplémentaires demandés ne dépassent pas 12 ECTS, et uniquement après accord du coordinateur du CMS, l'étudiant peut être autorisé à réaliser les UE demandées à la faculté des sciences et de l'ingénieur (FSI) en candidat libre, en remplacement d'une partie des UEs 3, 4 ou 6 du parcours Biologie.

Le cas échéant, la validation du CMS dépend alors de la validation des UE restantes du parcours Biologie et des UE réalisées en FSI selon les MCC de la FSI.

Afin de valider cette adaptation, l'étudiant signera un contrat pédagogique spécifiant les UEs de son parcours.